



Projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Rapport d'activités Annuel

2017

1	RESUME.....	page 2
2	Vue d'ensemble.....	page 3
3	Rapport narratif.....	page 7



1. Résumé

EAGLE Côte d'Ivoire a démarré ses activités au mois de mai en menant sa première opération. Cette opération a précédé une prise de contact avec les autorités ivoiriennes. L'année 2017 a porté ses fruits, à travers un début de collaboration étroite avec le Ministère des eaux et forêts d'une part, et de d'autres part avec la gendarmerie et la Police représentées au sein d'une unité élite appelée unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT). EAGLE Côte d'Ivoire a pour activités principales la traque et l'arrestations des trafiquants, la poursuite judiciaire, la visite des prisons dans les maisons d'arrêts et de correction du pays, ainsi que la publication des résultats médias nationaux et internationaux.

En effet, nos actions de lutte contre le trafic d'espèces protégées et contre la corruption ont été couronnées de succès, donnant lieu à plusieurs arrestations de trafiquants d'ivoire, d'écailles de pangolins, de peaux de panthère.

A travers des orientations et recommandations, la nouvelle équipe fraîchement installée a fait preuve de dynamisme, donnant lieu à des opérations réalisées avec courage. Nous avons particulièrement travaillé sur trois espèces en voie d'extinction : l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana*) abattu pour son ivoire, mais aussi pour sa queue car utilisée pour des bracelets, et pour sa viande, le léopard (*Panthera pardus*), recherché, pour sa peau et les pangolins toutes espèces confondues, abattus pour leurs écailles et également pour leur viande.

De mai à décembre 2017, quinze trafiquants majeurs ont été interpellés. Ce qui donne lieu moyenne de 2 trafiquants par mois. 73% séjournent actuellement en prison après leurs arrestations. En matière de corruption, un seul cas a été détecté au niveau d'un douanier arrêté lors d'une opération le 31 octobre 2017. Son arrestation est un signal



fort que le projet EAGLE-Côte d'Ivoire envoie aux trafiquants et aux fonctionnaires en ce qui concerne la lutte contre la corruption.

Onze cas ont été portés devant les instances judiciaires. A ce jour, aucune décision de justice n'a été délivrée.

La publication des pièces médiatiques a aussi été permanente en vue de sensibiliser l'opinion publique sur la protection des espèces intégralement protégées en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine.

Au niveau du réseau EAGLE, les résultats ont été spectaculaires avec plus de 406 trafiquants arrêtés durant l'année 2017, soit un taux de plus d'un trafiquant par jour. Plusieurs réunions ont eu lieu entre la coordination EAGLE-Côte d'Ivoire et le gouvernement ivoirien. Ces réunions avaient pour but d'intensifier les échanges d'informations en vue de lutter de manière efficace contre le trafic d'espèces protégées dans le pays.



2. Vue d'ensemble

I. Enquêtes

- 256 missions d'enquêtes ont été réalisées sur le terrain entre mai et décembre 2017, réparties dans le district autonome d'Abidjan et ses huit régions.
- Le département d'enquête a démarré ses activités. Des offres d'emplois pour enquêteurs ont été publiées et plusieurs candidatures enregistrées et analysées après les entretiens ; 10 enquêteurs ont été retenus. Mais aucun d'entre eux n'a réussi son test de 3 mois.

II. Opérations

- Six opérations ont été menées dans 8 régions du pays. Des opérations au cours desquelles 15 trafiquants ont été arrêtés.
- Les interpellés ont tous été présentés devant la justice. Des charges n'ont pas été retenues pour cinq d'entre eux.
- Trois espèces protégées faisaient l'objet de trafic : l'éléphant dont les opérations représentent 50% du total, le pangolin, 33%, et le léopard à hauteur de 17%. Parmi les personnes interpellées, il s'agissait de ressortissants ivoiriens, guinéens et maliens.

III. Juridique

- Dix cas ont été portés devant les tribunaux. Aucun cas de condamnation prononcée au cours de l'année de 2017. Toutefois des cas sont passés en instruction fin 2017 et passeront au jugement durant l'année 2018.



- Le département juridique multiplie les efforts en effectuant le suivi juridique des personnes incarcérées, de leurs audiences, la visite des détenus, l'accompagnement dans les rencontres avec les autorités en vue de l'application effective de la loi faunique.
- Deux prévenus ont été reconnus coupables, et ont écopé d'une peine d'emprisonnement de 6 mois ferme, au mois de juin. Leur condamnation est liée à l'enlèvement d'un bébé chimpanzé, résultant d'une enquête de la BBC et du Ministère des eaux et forêts qui s'était déroulée en décembre 2016. Les individus ont été également condamnés à régler des amendes et des dommages-intérêts pour l'Etat de Côte d'Ivoire

IV. Média

Au total (295) publications sont parues entre mai 2017 et décembre 2017 dans les médias nationaux et internationaux sous différents supports : internet, presse écrite, radio et télévision. Ce qui représente un taux de réussite de 100%, conforme aux objectifs médias. Ces publications ont été exclusivement réservées opérations et quelques informations nécessaires à faire connaître au grand public.

V. Management

Les rapports d'activités mensuels et trimestriels ont été imprimés et distribués aux partenaires. Aussi, l'accent a été mis de manière générale sur la construction du Projet par le renforcement des capacités professionnelles de tous les départements et l'amélioration des techniques d'enquêtes, en vue d'appréhender plus de trafiquants fauniques. Les efforts seront poursuivis en 2018.



VI. Relations extérieures

- Le Coordonnateur a rencontré les responsables de l'UCT pour solidifier les relations entre les deux entités.
- Plusieurs rencontres avec le Directeur de cabinet du Ministère des eaux et forêts pour progresser dans la collaboration entre le MINEF et EAGLE.
- Une réunion a eu lieu entre le Directeur de cabinet du Ministère des eaux et forêts, le chargé d'affaires de l'ambassade des Etats-Unis et EAGLE pour signer un protocole d'accord.
- Une réunion a eu lieu entre l'ambassadeur des Pays-Bas et EAGLE pour présenter le projet et discuter des possibilités de collaboration.
- Une réunion a été organisée avec le directeur d'Amnesty International en Côte d'Ivoire pour présenter le projet.
- Une réunion a eu lieu à la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis, avec pour invités le directeur de EAGLE-Network. Cette rencontre avait pour but de présenter EAGLE à divers représentants du gouvernements, diplomates et ONG.

VII. Points stratégiques notables

L'accent stratégique sur cette période a été mis sur le trafic de l'ivoire, les écailles de pangolins, des peaux de léopards, représentant respectivement 50%, 45% et 5% des activités d'opération menées durant l'année 2017.

L'accent a été mis également tant sur l'amélioration de l'efficacité du professionnalisme que sur l'optimisation des procédures déjà existantes.

-Diverses stratégies visant l'amélioration efficace du processus de recrutement ont été mises en place. Plusieurs enquêteurs et juristes ont passé des tests. Un enquêteur a été retenu, ainsi que deux juristes.



VIII. RESEAU EAGLE

Au total, 406 trafiquants ont été arrêtés dans 9 pays du réseau au cours de l'année
Un enquêteur PALF est venu pour former des enquêteurs du projet EAGLE-Côte d'Ivoire en vue d'améliorer les résultats.

3. Rapport narratif

Ce rapport traite des activités effectives du projet de mai à décembre 2017. Il comprend les activités réalisées et les résultats obtenus dans chaque département (enquêtes, opérations, juridiques, médias et management). Il donne un aperçu tant de l'impact des opérations sur la criminalité faunique en Côte d'Ivoire que des progrès obtenus dans les relations avec le gouvernement de Côte d'Ivoire et les Organisations Non Gouvernementales.

❖ Enquêtes

Le département a effectué 256 missions d'enquêtes menées dans huit départements du pays et dans la capitale économique Abidjan. Plusieurs cibles ont été identifiées au cours de cette année. Le département a travaillé en collaboration avec des enquêteurs internationaux venus des autres projets en vue d'augmenter son niveau de renseignement et de dynamisme. Des offres d'emplois pour enquêteurs ont été publiées. Plusieurs candidatures enregistrées et analysées, et un enquêteur a été retenu après les entretiens. Nous assistons peu à peu à l'amélioration des sources d'investigations et d'informations au moyen d'un recrutement des informateurs aux



postes stratégiques du pays. Cette stratégie n'a cependant pas encore réellement produit ses fruits.



❖ Opérations

Les opérations d'interpellation des prévenus s'effectuent toujours avec les ministères des eaux et forêts et ministère de l'intérieur et de la sécurité via sa structure d'élite Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Les équipes sont toujours composées de policiers, et de gendarmes. Le Projet EAGLE-Côte d'Ivoire apporte son appui technique, juridique et médiatique en vue d'une réalisation effective des opérations.

Pour cette année, le Projet a réalisé six opérations dans 8 départements du pays. 15 personnes ont été interpellées dont dix ont été traduites devant les juridictions compétentes du pays. Les études faites sur ces opérations montrent que les arrestations



de trafiquants pour des infractions portant sur l'ivoire représentent 50%, 33% pour les écailles de pangolins et 17% pour les peaux de panthères.

En mai, le projet EAGLE-Côte d'Ivoire a mené sa première opération à Treichville et à Cocody, deux quartiers d'Abidjan. Elle s'est soldée par l'arrestation de 3 trafiquants d'ivoires et de peaux de panthères, à savoir Moussa KANTA d'origine malienne, Mamadou OUATTARA, et Soumanou CHEICKNA de nationalité ivoirienne. Six pointes d'ivoire ont été saisies pour un poids de 42,5 kg. 235 objets sculptés en ivoire ont également été saisis. Les trafiquants, bien organisés, sont à la tête d'un important réseau de trafic d'espèces protégées. Tous les trois ont été placés en garde à vue, déférés devant le Parquet de la République près le Tribunal de première instance d'Abidjan, où ils sont en attente de jugement.

En juin, les investigations ont continué, mais elles n'ont pas débouché sur des arrestations.

En juillet, huit trafiquants appartenant à un vaste réseau criminel opérant dans le trafic d'écailles de pangolins géants et à petites écailles ont été mis aux arrêts. Il s'agissait de Sébastien KOUASSI, Joseph AGNHAN, Raymond KANGA, Jocelin Assi SEKA, Sery LANDRY, Adama DOUBMIA, Jean Marc KOFFI KOFFI, tous Ivoiriens. Adama KARANBIRI était lui de nationalité burkinabée. Tous ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et commerce illicite d'un total de 3.000 Kg, une saisie record pour le pays. Les trafiquants ont été traduits devant les tribunaux d'Abidjan plateau pour répondre de leurs actes.

En août et en septembre, comme au mois de juin, malgré des pistes intéressantes, aucune arrestation n'a été enregistrée.

Le 31 octobre, une opération fut menée avec grand succès : 55 kg d'ivoire et 46 queues d'éléphants ont été saisies. Cette opération est la troisième grande opération du projet EAGLE-Côte d'Ivoire. Quatre trafiquants (Mamadin DAMA ; guinéen, Sekou CAMARA,

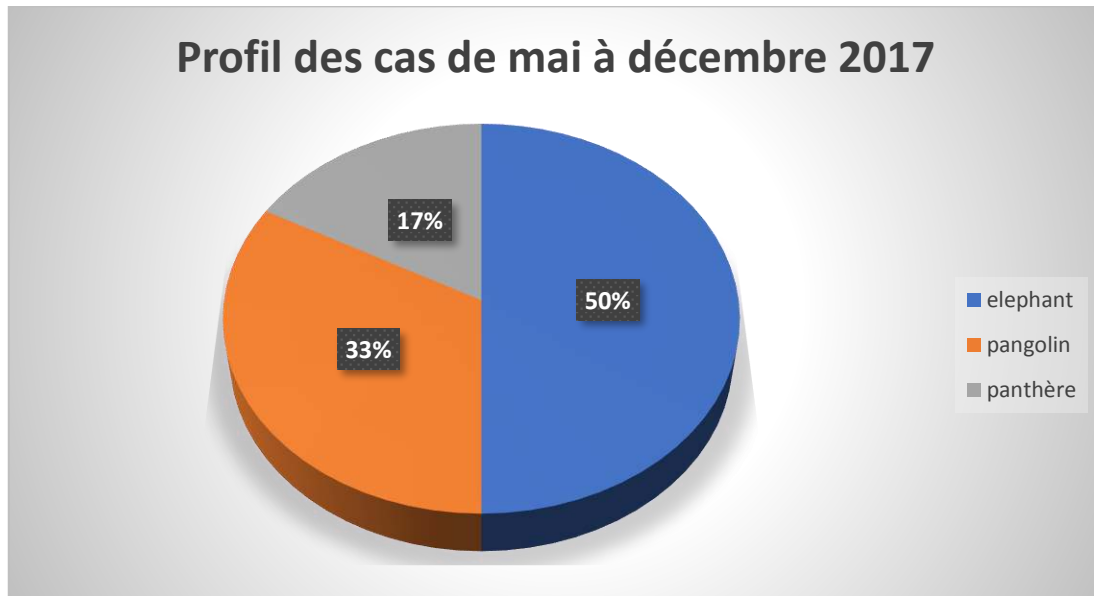


Mory SAVANE, et Moussa CAMARA, Ivoiriens). Ils faisaient partie d'un réseau très sophistiqué qui opérait avec la complicité du douanier Moussa Camara. Arrêtés, ils ont été conduits au parquet et puis transférés à la maison d'arrêt et de correctionnelle d'Abidjan. Ils seront jugés très prochainement.

En novembre et décembre, comme au mois de septembre, malgré des pistes intéressantes, aucune arrestation n'a été enregistrée.

Tableau des Opérations

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis
6	15	3000 kg d'écaillés de pangolins, 97,5 kg d'ivoires d'éléphants ont été saisis. Soit 8 pointes, 46 queues d'éléphants, 343 objets sculptés en ivoire, 7 peaux de léopards,



❖ Juridique

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique des trafiquants après leur arrestation. Les visites des prévenus en garde à vue, puis dans les différentes maisons d'arrêts. Le département juridique a été mis sur les rencontres avec les juges d'instructions et les procureurs. En cette année 2017, 15 cas ont été portés devant les instances de juridictions, 15 prévenus ont été écroués pour des flagrants délits portant sur le trafic de l'ivoire, les écailles de pangolin, et les peaux de panthère. Parmi ces cas, aucune condamnation n'a été prononcée. Cinq d'entre eux ont été relaxés pour insuffisance de preuve de leur implication réelle dans l'infraction. Dix prévenus sont en attente de jugement devant le tribunal de première instance d'Abidjan. Au total, pour le suivi des audiences, les visites des prévenus et détenus, le renforcement de la collaboration avec les autorités et les opérations d'interpellation, 64 missions ont été effectuées par les juristes durant les huit d'activité.

En mai, dans le quartier du sud d'Abidjan, à Treichville, un trafiquant majeur a été interpellé pour trafic d'ivoire. Il a été pris en flagrant délit de détention et vente illicite



de 42 kg d'ivoire et 7 peaux de panthères. Ensuite, le même jour, les éléments de l'UCT ont mis le cap sur Cocody, un quartier Nord d'Abidjan où ils ont interpellé Mamadou OUATTARA et Moussa KANTA. Mais ce dernier a été relâché par la suite pour insuffisance de preuves par le procureur. D'férés, Cheickna SOUMANOU, Mamadou OUATTARA attendent leur jugement dans une cellule de la MACA.

En juin, les juristes ont participé à l'audience des prévenus dans l'affaire du bébé chimpanzé enlevé en décembre 2016 par deux trafiquants, tous d'une même famille, la famille Traoré en provenance la guinée. Ces derniers ont écopé de 6 mois d'emprisonnement ferme par le tribunal de première instance d'Abidjan Plateau.

En juillet, huit trafiquants appartenant à un vaste réseau criminel opérant dans le trafic d'écaillés de pangolin géant et à petites écaillés ont été mis aux arrêts. Il s'agissait de Sébastien KOUASSI, Joseph AGNHAN, Raymond KANGA, Jocelin Assi SEKA, Sery LANDRY, Adama DOUBMIA, et Jean Marc KOFFI KOFFI, tous Ivoiriens ainsi que d'Adama KARANBIRI, de nationalité burkinabée. Ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et commerce illicite de produits fauniques lesquels produits pesaient en tout 3000 kg, une saisie record pour le pays. Les trafiquants ont été traduits devant les tribunaux d'Abidjan plateau pour répondre de leurs actes. Après leur transfèrement, quatre parmi eux (Adama DOUBMIA, Sery LANDRY Jean Marc KOFFI KOFFI, et Adama KARANBIRI) ont été libérés car d'après le procureur il n'y avait pas de preuve suffisante de leur implication pour une condamnation. L'affaire est en instruction, les quatre autres détenus sont en attente de jugement.

En août, les activités juridiques se sont concentrées sur les visites au greffe, les visites de prison, l'élaboration d'un guide juridique et d'un guide d'identification de contrebandes reprenant et synthétisant la loi ivoirienne sur la faune.

En septembre, le département juridique s'est coordonné avec l'UCT pour les listings téléphoniques des trafiquants de l'opération « pangolins ». Le département également



rencontré les collaborateurs de l'UCT. Aussi, il a évalué avec le Procureur de la République les cas pendants devant les tribunaux.

Le 31 octobre, une opération fut menée avec grand succès se soldant par la saisie de 55 kg d'ivoire et 46 queues d'éléphants. Cette opération fut la troisième grande opération du projet EAGLE-Côte d'Ivoire. 4 trafiquants (Mamadine DAMA ; guinéen, Sekou CAMARA, Mory SAVANE, Moussa CAMARA, ivoiriens. Ils faisaient partie d'un réseau d'envergure très sophistiqué avec la complicité du fonctionnaire de la douane Moussa Camara. Arrêtés, ils ont été conduits au parquet et puis transférés à la maison d'arrêt et de correctionnelle d'Abidjan. Ils devraient être jugés très prochainement.

En novembre, les juristes ont travaillé la plupart du temps sur le suivi juridique des personnes arrêtées, jusqu'au déferrement des prévenus (opération du 31 octobre 2017, réalisée à Abidjan).

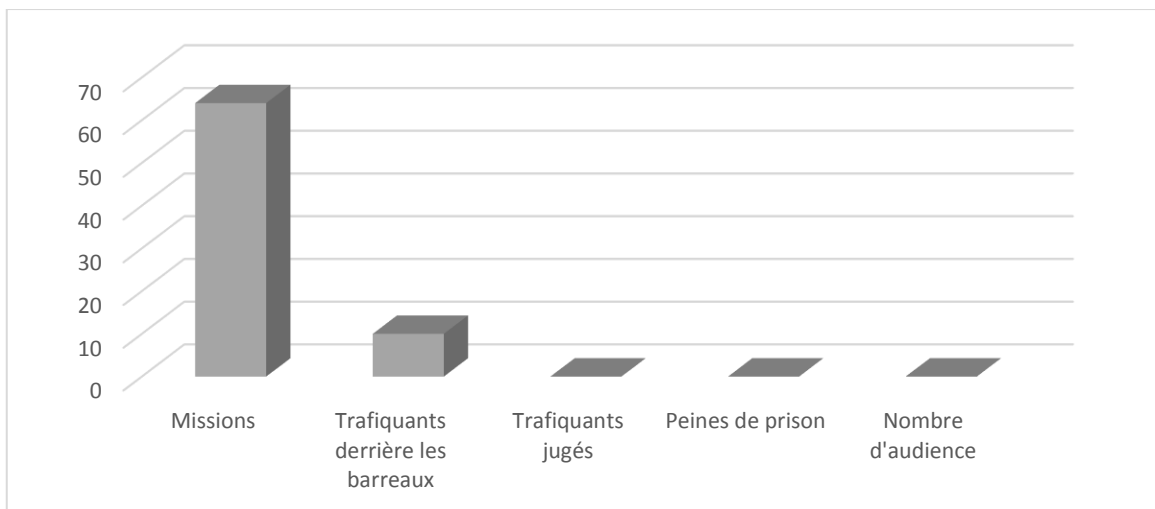
En décembre, les juristes ont travaillé sur le suivi juridique des opérations menées de mai à octobre et portés devant les tribunaux. Ensuite, le département juridique a consulté un avocat pour rédiger un accord de collaboration avec le ministère des eaux et forêts.

Récapitulatif des activités du département juridique

Nombre de missions (Préciser le lieu et raison)	Nombre de trafiquants devant les tribunaux	Nombre de trafiquants jugés	Nombre de trafiquants condamnés	Les Peines de prison prononcées	Nombres d'audiences suivies
64	10	0	0	0	0



Graphique des activités des juristes



❖ Média

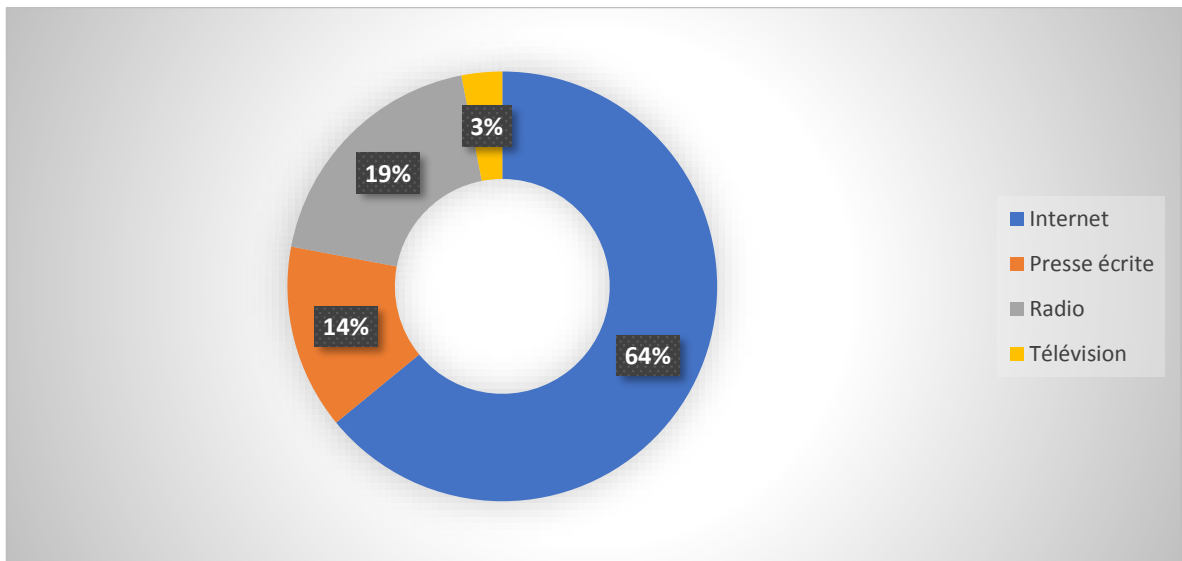
Au total, 295 publications sont parues entre mai 2017 et décembre 2017 dans les médias nationaux et internationaux sous différents supports : internet, presse écrite, radio et télévision. Ce qui représente un taux de réussite de 100%, conforme aux objectifs médias. Ces publications ont été exclusivement réservées opérations et quelques informations nécessaires à faire connaître au grand public.

Tableau média

Nombre total de pièces médiatiques de mai à décembre : 295			
Télévision	Radio	Presse écrite	Internet
9	56	41	189



En voici la répartition graphique des productions médiatiques par support



❖ **Management**

La capitale économique Abidjan est un important lieu de trafics notamment en raison d'importantes infrastructures tels que le port et l'aéroport. Les saisies record d'écailles de pangolins réalisées en juillet 2017 provenaient pour la plupart, des forêts ivoiriennes. Le projet a recruté son personnel début mai : l'officier média, deux juristes, un comptable, et des investigateurs en test. Enfin, des réunions du personnel ont été organisées régulièrement afin de faire un point régulier sur les activités tout au long de l'année 2017.

❖ **Relations extérieurs**

EAGLE-Côte d'Ivoire continue de collaborer avec le gouvernement ivoirien en menant des rencontres avec différentes autorités : Ministère des eaux et forêts, ministère de la Justice et gardes des sceaux. Des relations sont également entretenues avec le monde



diplomatie ; notamment les ambassades des Etats-Unis, des Pays Bas, et Royaume-Uni. EAGLE-Côte d'Ivoire a reçu le la visite d'Ofir Drori, directeur exécutif et fondateur du réseau EAGLE. Cette visite a permis de faire le point régulièrement sur les activités et ainsi conduire le projet dans la bonne direction.

❖ **L'activisme**

L'année 2017 a permis d'établir des procédures précises au sein de l'équipe et d'améliorer les qualités des activistes aussi bien au sein du Projet que dans leurs rapports avec leurs partenaires. Le Projet a toujours recruté ses employés sur la base d'une politique d'indépendance et d'engagement. Les membres du Projet sont toujours encouragés à développer des projets individuels sur les questions de développement du pays.

❖ **Aperçu stratégique de la criminalité faunique en Côte d'Ivoire et impacts des opérations**

La mission EAGLE-Côte d'Ivoire a mis en lumière l'étendue du commerce des espèces intégralement protégées dans la sous-région. La lutte durant cette période a porté sur le trafic d'ivoires, les écailles de pangolin, les peaux de panthère. Ces opérations ont permis de réaliser l'étendue du réseau criminel international opérant sur le trafic de la faune protégée et les multiples méthodes que les trafiquants emploient afin d'aboutir à leurs fins cupides. Plusieurs trafiquants ont été interpellés, mais, d'autres opèrent dans une certaine impunité. Ils continuent à ravager nos forêts et nos savanes des espèces sauvages en voie d'extinction. Une répression efficace permet d'agir sur plusieurs dimensions : envoyer un signal fort aux trafiquants, un encouragement aux autorités qui sont chargées de sanctionner ces trafiquants, ainsi que sur l'urgence de faire appliquer la loi faunique avec une plus grande sévérité même si cette dernière est dissuasive.



❖ **Ivoire des éléphants**

Les trafiquants ont profité de l'instabilité du pays depuis des décennies pour s'installer. EAGLE ayant juré par tous les moyens de défendre les espèces en voie de disparition a ouvert le projet EAGLE-Côte d'Ivoire au milieu de l'année 2017. Le projet a découvert en peu de temps ceux qui se cachaient derrière ce trafic. Les trafiquants sont des commerçants, des sculpteurs, des douaniers, et bien d'autres professions. Les commerçants profitent des opportunités de voyage pour faire le commerce illicite des espèces protégées. Le mode opératoire était de cacher l'ivoire dans leurs sacs de cacao, de charbon, et ou de manioc afin de tromper la vigilance des forces de l'ordre. Des sculpteurs travaillent en réalité sur de l'ivoire, mais aux yeux du citoyen lambda, il faisait croire qu'il s'en tient à de la sculpture sur bois. Pourtant, derrière la sculpture du bois, de nombreux objets sculptés en ivoire étaient cachés. Un douanier trafiquant a été arrêté avec deux énormes défenses d'éléphant. Il aiderait aussi les trafiquants à importer ou exporter de l'ivoire. Par opération, EAGLE-Côte d'Ivoire a saisi en moyenne environ 48kg en 2017.

❖ **Les écailles de pangolins**

Tout au long de l'année 2017, nous avons constaté combien la demande d'écailles de pangolin est élevée dans le pays. Le déroulement qui mène à la destruction de cette espèce est bien connue : Le braconnier tout d'abord, qui capture ou qui tue l'animal. Ensuite, l'on a le trafiquant qui collecte les écailles en vue de son exportation, vers l'Asie. Pour notre première année, la plus grande opération menée fut celle relative à un trafic d'écailles de pangolin. 3000 kg d'écailles de pangolin ont été saisis au mois de juillet, ce qui reste l'une des plus grandes saisies de l'histoire du réseau EAGLE pour ce type de trafic. 8 trafiquants ont été appréhendés, puis traduits devant les juridictions compétentes. D'après les déclarations préliminaires obtenues des trafiquants, les 3 tonnes d'écailles de pangolin provenaient à 90% des forêts et savanes ivoiriennes.



❖ Peaux de panthères

Durant cette année, en dépit du fait que la panthère devienne très rare dans les savanes africaines, le trafic de leurs peaux et crânes continue à être florissant. Le prix de vente continue à grimper. Faciles à cacher et transporter, les peaux sont souvent mises dans des sacs ou valises de voyage. Profitant aussi de la méconnaissance des forces de l'ordre en la matière leur transport ne demandant pas beaucoup d'efforts logistiques ou encore la corruption rampante permettant aux trafiquants de passer les postes frontières, l'animal continue à faire l'objet de trafic intense. C'est ainsi que sept peaux de panthères ont pu pénétrer en Côte d'Ivoire au mois de mai où nous avons pu mettre arrêter le trafiquant de ces peaux. Animal sauvage emblématique, sa peau est souvent utilisée pour renforcer la notoriété d'un chef coutumier ou politique, pour concocter des médecines traditionnelles, mais elles sont aussi achetées par des étrangers, afin de faire office d'ornement exotique.

❖ La corruption et le crime faunique

La criminalité faunique mérite une attention particulière et une application de la justice sans failles pour mettre fin à la gangrène qui détruit nos sociétés, en raison de la corruption que le trafic amène dans son sillage. EAGLE-Côte d'Ivoire lutte sur le terrain contre ces deux fléaux. Tout cas de corruption est signalé et dénoncé. En 2017, nous avons constatés des tentatives de corruptions lors de l'opération en novembre où un douanier ivoirien fut arrêté aux côtés des trafiquants. Pis, c'est dans son véhicule que l'on a découvert des pointes d'ivoires, démontrant que la corruption est courante dans le trafic d'espèces protégées. Certains prévenus lors leurs arrestations ont fait jouer leurs connexions personnelles afin d'influencer les autorités pour une remise en liberté rapide. Des tentatives vaines car EAGLE-Côte d'Ivoire a veillé à ce qu'ils soient tous transférés à la Maison d'arrêt et de correctionnelle d'Abidjan (MACA).



❖ Conclusion

Cette année, le Projet a pu atteindre des résultats honorables, malgré un personnel réduit. Le Projet a mené six opérations, impliquant quinze trafiquants dont 10 ont été conduits en prison. Le niveau de l'application de la loi faunique ne s'est toujours pas amélioré dans le pays d'autant plus que ; sur les 6 opérations menées en 2017, aucun cas de condamnation pour le moment.

Nous sommes déçus par les peines prononcées par les autorités judiciaires ivoiriennes. Le parquet d'Abidjan, par exemple, n'a jamais infligé une peine de prison ferme aux suspects pourtant pris en flagrant délit de détention de pointes d'ivoires et connectés à des réseaux internationaux.